

Leçon 9

La Grâce

INTRODUCTION

Dans la période actuelle, tous les rapports entre Dieu et les hommes ont pour base la grâce. Cela veut dire que Dieu répand continuellement sur les hommes des faveurs qu'ils ne méritent pas. Le mot « grâce » est employé plus de 160 fois dans la Bible dont 128 dans le Nouveau Testament. Dieu est appelé le « Dieu de toute grâce » (1 Pierre 5. 10). Jésus-Christ est décrit comme étant plein de grâce (Jean 1. 14). Le Saint-Esprit est appelé « l'Esprit de la grâce » (Hébreux 10. 29). Les trois personnes de la Trinité sont donc caractérisées par la grâce.

LA DEFINITION

Dans l'Ancien Testament, le mot « grâce » est employé pour désigner le geste d'un supérieur qui s'abaisse pour montrer de la bonté à un inférieur. Dans le Nouveau Testament le mot a plutôt le sens de faveur, de bonne volonté et de miséricorde.

Les définitions que nous donnons ci-dessous peuvent être utiles pour préciser le sens de ce mot :

- a) La grâce, c'est l'amour qui se répand sur un être indigne. Quand Dieu, qui est amour, répand cet amour sur nous, pauvres pécheurs, coupables, impurs et rebelles, il nous manifeste sa grâce.
- b) L'adoration, c'est l'amour qui regarde en haut. L'affection, c'est l'amour pour un être se situant à son niveau. La grâce, c'est l'amour qui s'abaisse.
- c) La grâce, c'est l'amour et la miséricorde que Dieu nous témoigne, à nous qui ne méritons que colère et châtiment. C'est Dieu se penchant vers nous dans un amour infini.

- d) La grâce, c'est Dieu qui se fait homme, afin de mourir en tant qu'homme et pour les hommes.

UN CONTRASTE

Il ne faut pas confondre la grâce avec les œuvres. Si l'on pouvait obtenir le salut par les œuvres, le salut n'en serait alors que le salaire (Romains 4. 4-5 ; 11. 6). Dieu ne doit rien aux hommes ; le salut est un don gratuit (*Ephésiens 2. 8-9).

Il ne faut pas confondre la grâce avec la loi de Dieu, révélée à Moïse. L'homme n'est pas sauvé en obéissant à la loi ; il est sauvé par la grâce.

La loi parle d'une œuvre à accomplir ; la grâce parle d'une œuvre déjà accomplie.

La loi dit : « Fais ceci et tu vivras » ; la grâce dit : « Vis et tu feras. »

La loi dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu » ; la grâce dit : « Dieu a tant aimé le monde » (Jean 3. 16), et : « Nous l'aimons parce qu'il nous a aimés le premier » (1 Jean 4. 19).

La loi condamne le meilleur des hommes (Romains 3. 19) ; la grâce peut sauver le pire des hommes (Romains 3. 24 ; 4. 5).

La loi révèle le péché (Romains 3. 20) ; la grâce révèle le salut (Tite 2. 11-13).

LA NECESSITE DE LA GRACE

L'homme est un pécheur en rébellion contre la loi de Dieu (*Romains 3. 23 ; Colossiens 1. 21). En conséquence, il ne mérite que son jugement.

Ayant transgressé la loi divine, l'homme est prononcé coupable devant le tribunal de Dieu et se trouve placé sous sa malédiction (Romains 3. 19 ; Galates 3. 10 ; Jacques 2. 10).

En rejetant le Fils de Dieu, l'homme se rend complice de ceux qui l'ont crucifié. Tout homme est donc responsable et coupable de ce meurtre et en conséquence se trouve dépouillé de tous ses droits devant Dieu (Jean 12. 31-33 ; 3. 18).

LE SALUT PAR LA GRACE

Pour parvenir au salut, il n'y a pas d'autre moyen que la grâce. Mais Dieu est saint et il ne peut tolérer le péché. Par conséquent, le péché doit nécessairement être puni.

Voici, selon l'Evangile, comment Dieu peut sauver les pécheurs par grâce sans pour autant porter atteinte à sa sainteté. La colère et le jugement de Dieu sont tombés sur Jésus-Christ. A cause de cette œuvre parfaite accomplie à la croix, Dieu peut maintenant pardonner au pécheur qui se confie en Jésus-Christ. Celui-ci ayant achevé son œuvre, la grâce exige seulement la foi du pécheur qui cherche le salut (*Ephésiens 2. 8-9).

LES BENEDICTIONS QUI DECOULENT DE LA GRACE

Les fruits de la grâce pour le pécheur sont merveilleux. Voici ceux qui sont parmi les plus importants :

- a) Le salut (Tite 2. 11-13) : le croyant a la vie éternelle.
- b) La justification (Romains 3. 24-26) : le pécheur qui croit en Jésus-Christ est déclaré juste. Il est devenu irrépréhensible aux yeux de Dieu.
- c) La position du pécheur par rapport à Dieu (Romains 5. 2) ; le croyant peut se présenter devant Dieu par la prière, car ses péchés ont été effacés et ne le séparent plus de lui.